

RÈGLEMENT ART. 11 DU DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 26 OCTOBRE 2001, 430
CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT « RÉPONDEZ À 7 QUESTIONS SIMPLES ET GAGNEZ LE SAC À DOS ET LA
GOURDE TASTE THE ALPS »

1. Promoteur de l'initiative

La Société organisatrice du tirage au sort est le **Distretto Agroalimentare di Qualità della Valtellina S.C.A.R.L. VALTELLINA Che GUSTO!**, dont le siège est situé Via Stelvio, 1285/A - 23020 Montagna in Valtellina (SO) et le numéro de TVA est 00886670140.

2. Sociétés déléguées

Les sociétés déléguées sont **SG Marketing Agroalimentare srl**, dont le siège est situé Via G. Marconi, 71 - 40122 Bologne et le numéro de TVA est 02224861209, et **Promosfera srl** dont le siège social est situé à Somma Lombardo (VA), Via Giusti 65/A et le numéro de TVA est 02250050024.

3. Destinataires

Ce concours est réservé à tous les citoyens majeurs résidents ou domiciliés en Italie, en France et en Allemagne. Toute personne ayant un rapport de collaboration avec la Société organisatrice de l'initiative et / ou étant employé par cette même Société organisatrice ne peut participer au tirage au sort ainsi que toute personne participant à l'organisation et à la gestion de ce même tirage au sort.

4. Durée du concours

Du 15 mars au 15 mai 2021

Le tirage au sort aura lieu avant le **20 juin 2021**.

5. Produits objets de la promotion – objectif du concours

La marque promue est VALTELLINA Che GUSTO! et le présent concours a pour but de vérifier le degré de connaissance des consommateurs concernant les produits européens portant les labels AOP et IGP, en mettant l'accent sur les produits de montagne.

6. Modalité de participation

Pour participer au concours, les utilisateurs devront :

- Se connecter au site de l'organisme Promoteur de l'initiative : www.tastethealps.eu ;
- Accéder à la section dédiée au questionnaire ;
- Répondre aux 7 questions proposées qui visent à vérifier leur connaissance des labels AOP et IGP ;
- Remplir le formulaire d'inscription dédié en renseignant leur nom, prénom, adresse e-mail, sexe, âge, ville de résidence et confirmer leur participation à l'initiative.

6.1. Limites de la participation

Chaque utilisateur ne pourra participer qu'une seule fois au concours pour toute la période : le système bloquera les participations multiples.

7. Modalité d'attribution des prix

Tous ceux qui auront participé au concours, quelles que soient les réponses fournies, participeront au tirage au sort : **15 noms seront extraits ainsi que des noms de réserves** (et ce, dans le délai de la date indiquée au point 4) en présence d'un notaire ou du responsable de la tutelle de la foi publique compétent sur le territoire (art. 9 du Décret présidentiel du 26 octobre 2001, n° 430).

Chaque nom extrait recevra un lot contenant un kit Taste the Alps composé d'un sac à dos et d'une gourde logotypés.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois et ne peut donc gagner qu'un seul prix.

N. B. La société organisatrice se réserve le droit, si elle le retient nécessaire, de demander aux gagnants une copie d'une pièce d'identité en cours de validité et, s'il s'avère que les renseignements fournis dans le formulaire rempli en ligne ne correspondent pas à ceux figurant sur les papiers présentés, le prix ne pourra être attribué.

Le gagnant ne peut pas contester le prix attribué, ni demander sa valeur en espèces, ni son échange / sa reprise sous aucun motif. Cependant, si le Promoteur n'est pas en mesure de délivrer le prix gagné, il se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur égale ou supérieure (circulaire 28/3/2002 point 9.6). Les gagnants ne peuvent réclamer aucune indemnité pour tout dommage faisant suite à l'acceptation et / ou de l'utilisation du prix.

7.1. Réserves

10 noms de réserve seront tirés au sort au cas où il soit impossible d'attribuer le prix au(x) vainqueur(s) (par exemple, impossibilité de trouver le vainqueur, incapacité du vainqueur à fournir la documentation requise, ou tout autre cas possible).

Les prix non attribués aux vainqueurs seront remis aux noms de réserve dans l'ordre où ils ont été tirés au sort.

8. Prix en jeu

PRIX	Quantité	Valeur unitaire HT	Total HT
KIT TASTE THE ALPS (SAC À DOS + GOURDE LOGOTYPÉS)	15	€ 15,95	€ 239,25
TOTAL			€ 239,25

LE MONTANT TOTAL DES PRIX est de € 239,25 (HT).

Les valeurs des prix indiquées ci-dessus correspondent à celles du prix de vente au public au moment de l'établissement du présent règlement.

9. Notification et remise des prix

Les gagnants du tirage au sort seront informés par e-mail à l'adresse fournie lors de l'inscription à cette initiative.

Les gagnants qui ne confirmeraient pas l'acceptation du prix **dans les 5 jours** suivant la première notification de la victoire seront considérés comme non joignables et leur prix ira aux réserves (en suivant l'ordre du tirage au sort). Les réserves devront respecter les mêmes délais d'acceptation.

La Société organisatrice n'assume aucune responsabilité dans tous les cas suivants :

- la boîte mail du vainqueur s'avère être pleine ou non active ;
- l'adresse e-mail indiquée par le participant s'avère inexistante, erronée ou incomplète ;
- l'e-mail annonçant la victoire / les instructions pour recevoir le prix finit dans le courrier indésirable.
ATTENTION ! Selon les paramètres de sécurité informatique choisis par l'utilisateur et par les fournisseurs (par ex. : Yahoo, Gmail, etc), certains e-mails, même s'ils ne contiennent pas d'information suspecte ni sensible et s'ils sont garantis par les filtres antivirus et anti-spam, pourraient être quand même identifiés comme SPAM ou courrier indésirable.

En outre, la personne participant au concours est l'unique responsable de la gestion de sa boîte mail en ce qui concerne :

- la prise de vision de l'e-mail contenant les indications pour réclamer le prix ;
- l'adoption de mesures de sécurité afin d'empêcher toute autre personne qu'elle-même d'avoir accès à sa boîte mail.

Si ni le vainqueur ni la réserve n'acceptent le prix, ils n'auront plus droit à ce dernier qui sera alors donné à l'association à but non lucratif choisie.

Les prix attribués ne pourront être objets ni d'échange commercial ni d'échange publicitaire.

Les prix seront distribués par la poste ou un transporteur directement à l'adresse du vainqueur dans un délai de 180 jours à compter de la conclusion de l'initiative conformément au Décret présidentiel n° 430/2001 – article 1, alinéa 3. , et au Règlement général sur la protection des données EU 679/2016 (« GDPR »).

La Société organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable au cas où le colis livré serait saboté, détruit et / ou endommagé : les prix sont en effet livrés au moyen d'expéditeurs (poste et transporteurs).

Étant donné que la remise du prix se fait au moyen de transporteurs / expéditeurs (courriers, courriers express ou poste), aucune responsabilité n'est imputable au Promoteur ou à l'Agence déléguée si l'emballage extérieur du colis contenant le prix a été clairement saboté, déchiré et / ou abîmé. Le cas échéant, il convient de le vérifier au moment de la livraison et non après la signature du bon de livraison du prix. Par conséquent nous invitons le gagnant, ou quiconque est chargé de retirer le prix à sa place, à vérifier soigneusement, avant de signer le bon de livraison, que l'emballage contenant le prix ne porte pas de signes évidents de sabotage, déchirure ou autre, de nature à laisser penser que le prix a été endommagé en totalité ou en partie et / ou soustrait totalement ou partiellement. En cas de doute légitime, le gagnant a le droit de refuser le prix avec une motivation écrite, ou de retirer le prix sous réserve de vérification. Cette réserve doit être clairement inscrite sur le bon de livraison.

En cas de livraison à l'étranger, la société organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'éventuelles taxes ou frais de douanes ou autres frais liés à la réception du prix : le cas échéant, ils seront à la charge du vainqueur. La société organisatrice ne sera en aucun cas tenue non plus pour responsable si le prix ne pouvait être livré à son destinataire pour des raisons douanières qui échapperaient au contrôle de la société organisatrice et empêcheraient la livraison.

10. Gratuité de la participation

La participation au concours est gratuite, mis à part les éventuels de connexion Internet nécessaires à cette même participation.

11. Publicité du concours et du règlement

La Société organisatrice communiquera au sujet du concours à travers son propre site www.tastethealps.eu.

Le message publicitaire sera conforme à celui déclaré dans le présent règlement. L'intégralité du règlement sera mise à disposition des participants sur le site www.tastethealps.eu.

12. Cadre territorial

Le concours est soumis aux règles en vigueur sur le territoire italien en matière de concours et promotions (Décret présidentiel 430/2001). Conformément à ce qui est indiqué dans la FAQ n°6 du Ministère du développement économique, il est possible de participer à l'initiative de partout dans le monde, à l'exception d'éventuels interdictions imposées par les normes locales (il est de la responsabilité de chacun des participants d'agir dans le respect de la réglementation en vigueur dans son propre pays). Les participations depuis les pays de l'UE sont consenties également en accord avec les principes énoncés par la Directive UE 2000/31/CE.

13. Garanties et observations

La récolte des noms sur le web pour la participation au concours se fera au moyen d'un logiciel informatique pour lequel sera rédigée une déclaration spécifique de remplacement d'acte de notoriété sur le correct fonctionnement de celui-ci. Conformément au Décret présidentiel DPR 430/2001 art. 7, la garantie adaptée est accordée à la garantie de l'ensemble des prix.

Le présent concours se déroule conformément au Décret présidentiel du 26 octobre 2001, n° 430 et aux instructions indiquées dans la Circulaire du 28 mars n° 1/AMTC du Ministère du développement économique.

En adhérant à la présente initiative, les participants acceptent inconditionnellement et complètement les règles et les clauses contenues dans ce règlement sans aucune limitation, ainsi que la valeur déclarée des prix en jeu.

Les utilisateurs qui, selon le jugement incontestable de la Société organisatrice ou de tiers qu'elle désigne, participent avec des moyens et des instruments capables de remettre en cause le caractère aléatoire de cette initiative, ou en tous les cas jugés suspects, frauduleux ou en violation du déroulement de l'initiative, seront exclus de la participation et ne pourront obtenir l'éventuel prix gagné.

Par conséquent, la Société organisatrice, ou les tiers qu'elle désigne, se réservent le droit de procéder dans les termes jugés les plus opportuns à l'égard de tous les participants (ce qui inclut, si cela est retenu nécessaire, la demande de présentation d'un papier d'identité) et dans le respect des lois en vigueur.

La récolte des données des participants se fera conformément au règlement EU 679/2016 (« GDPR »).

13.1. Affectation du serveur

La base de données du concours reposera sur un serveur situé en territoire italien, dont le siège est en Italie.

14. Instruments électroniques et télématiques

Le Promoteur décline toute responsabilité pour tout problème d'accès, obstacle, dysfonctionnement ou difficulté concernant les instruments techniques, l'ordinateur, la ligne téléphonique, les câbles, l'électronique, le logiciel et le matériel, la transmission et la connexion, la connexion Internet, l'accès au jeu en ligne et le réseau de téléphonie mobile et fixe qui peut empêcher un utilisateur de participer au concours.

Il décline également toute responsabilité pour les problèmes causés par la configuration de l'ordinateur / du dispositif de l'utilisateur qui pourraient affecter les performances de ce dernier au cours du jeu.

15. Recours

La Société organisatrice n'a pas l'intention d'exercer le droit de recours de retenue à la source prévu par l'art. 30 du Décret présidentiel n° 600 del 29/09/73 et elle assume la charge fiscale correspondante.

16. Association à but non lucratif bénéficiaire

Les prix qui ne seront ni réclamés ni attribués ou encore ceux qui auront été refusés, seront donnés à l'association à but non lucratif « Amici della Guinea Bissau » (Amis de la Guinée-Bissau), dont le siège se situe via Maino, 2 – Busto Arsizio (VA). Code fiscal : 90030520127.

17. Traitement des données à caractère personnel

Informations à fournir aux sens de l'art. 13 du Règlement européen 679/2016 (« GDPR »)

Les données à caractère personnel fournies de manière spontanée seront traitées, de façon principalement électronique et au moyen d'instruments d'analyse également statistiques, par Distretto Agroalimentare di Qualità della Valtellina S.C.A.R.L. afin d'exécuter toutes les phases liées au concours nommé « RÉPONDEZ À 7 QUESTIONS SIMPLES ET GAGNEZ LE SAC À DOS ET LA GOURDE TASTE THE ALPS ». Elles seront en outre traitées dans le respect des normes administratives ou d'autres genres obligatoires établies par la législation en vigueur dans notre pays ou en vertu de décisions de l'union européenne et conservées pendant le temps imposé par de telles normes. Les données requises doivent être obligatoirement fournies pour les fins prévues ; si elles ne sont pas fournies, il sera impossible d'exécuter les activités de gestion liées au concours aux termes de la loi. Les données à caractère personnel seront rendues disponibles au responsable de la tutelle du consommateur et à la foi publique compétente sur le territoire dans la mesure où cela est nécessaire au déroulement du concours.

En outre, et sur consentement explicite préalable de l'utilisateur, le responsable du traitement traitera les données de ce dernier dans le but de le contacter à des fins promotionnelles et commerciales (ceci inclut l'envoi de newsletter, de promotions sur services et produits, de bons de réduction, de sondages et enquêtes de marché). Ces contacts promotionnels auront lieu via e-mail.

La conservation des données nécessaires à la gestion du concours sera limitée à la période d'exécution de chacune de ses étapes et dans le respect des normes en la matière. Ensuite, les données seront rendues anonymes et utilisées à des fins statistiques tandis que les données d'identification seront détruites.

À l'inverse, dans le cas où le consentement à des contacts promotionnels (marketing) aura été prêté, les données seront conservées dans nos archives jusqu'à ce que l'intérêt pour les produits de grande consommation soit estimé encore actif ou bien jusqu'à ce que l'intéressé exerce ses droits d'opposition au traitement des données à des fins commerciales. Dans ce cas aussi, une fois que la période de conservation des données sera conclue, les données seront rendues anonymes et utilisées à des fins statistiques tandis que les données d'identification seront détruites et effacées de nos archives.

Délégués à la protection des données : SG Marketing Agroalimentare S.r.l. et Promosfera srl.

Les personnes autorisées au traitement sont celles chargées des ventes et du marketing, du centre d'appels, des systèmes informatiques et de la sécurité des données.

Aux sens des art. 15-21, RGPD, en écrivant aux responsables du traitement aux adresses postales indiquées au paragraphe 2 du présent règlement ou à l'adresse e-mail gusto@valtellina.it, l'intéressé peut exercer les droits de consultation, modification, d'effacement et d'oubli, de limitation du traitement des données ou bien s'opposer au traitement pour des motifs légitimes ou pour des objectifs informatifs ou promotionnels. En cas de révocation du consentement, qui peut être présentée à n'importe quel moment, la licéité du traitement basée sur le consentement précédemment manifesté ou sur des mécanismes alternatifs au consentement consentis par la loi, ne pourra être remise en question. Il est en outre à noter que l'intéressé a le droit de présenter une réclamation à l'autorité de contrôle pour faire valoir ses propres droits. Une liste complète et mise à jour des responsables du traitement peut être demandée en écrivant aux adresses postales indiquées au paragraphe 2 du présent règlement ou en envoyant un e-mail à gusto@valtellina.it.

Enfin, l'intéressé peut demander la portabilité des données, c'est-à-dire qu'il peut recevoir dans un format structuré, d'usage commun et lisible par des dispositifs électroniques communs, ses propres données pour les transmettre directement à un autre sujet, responsable autonome du traitement. Ce dernier pourra ainsi les traiter dans les limites établies par la personne intéressée.

Somma Lombardo, 26 février 2021

**Sujet délégué
Promosfera srl**